

Charte de l'emprunteur

Pour les écoles publiques de l'Hérault, le prêt de matériel pour les Sciences au Centre Ressources de Palavas est gratuit, soumis à aucun abonnement et aucune caution n'est demandée.

Cependant, ce matériel étant en prêt continu, afin que l'emprunteur suivant ne soit pas pénalisé, je soussigné(e), m'engage sur les points suivants :

- **prévenir** au moins 12 jours à l'avance de la date de retour du matériel auprès du responsable du Centre
(téléphone : 04 67 27 07 15 ou mail : crpal@free.fr)
- **ramener** le matériel avant la date limite fixée
- **ranger** convenablement le matériel dans la mallette
- **nettoyer** les éléments qui ont été salis
- **remplacer tout matériel détérioré, utilisé ou perdu**

NB : Il est très important que le dernier point soit respecté, en premier lieu par égard aux futurs emprunteurs, ensuite car le Centre Ressources de Palavas ne peut percevoir une somme d'argent qui compenserait le manque.

En cas de non-respect d'un des points ci-dessus, je ne pourrai plus emprunter de matériel pour les Sciences auprès du Centre Ressources de Palavas.

Le

Signature :